



MESSAGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUTES LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

TAHITI: 20. — N° 38.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana mas 23 tetema 1871.

PAIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance)
En six mois 3 fr.
En un an 5 fr.
En deux ans 10 fr.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

l'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PREX DES ANNONCES (en exemplaires)
Les 50 premières lignes 25 fr. la ligne
Au-dessus de 50 lignes 20 fr.
Les annonces renouvelées ou insérées la nuit de la parution sont en sus.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Circulaire ministérielle. — Ordonnance portant concession de la poste aux tabelliers. — Décisions : déclarant ouvert le port de Papeete ; portant suppression du mode militaire d'Alimono ; désignant un juge et dénommant pour remplir les fonctions de juge près le 1^{er} tribunal de guerre. — Avis administratif.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles d'Europe. — Débat sur les pétitions relatives au pouvoir temporel. — Mouvements du port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Circulaire ministérielle au sujet de l'organisation nécessaire aux officiers ou fonctionnaires de la marine pour publier des écrits quelconques.

Venezille, le 5 juillet 1871.

Messieurs, — La dépêche ministérielle du 16 décembre 1869 interdit, sous le titre, aux personnes de tout grade, appartenant à la marine, de faire quelque publication que ce soit sans l'autorisation du ministre ; l'ordre du service du 8 mai 1853 (*Bulletin officiel*) indique, en outre, comment cette autorisation doit être comprise lorsque le ministre a jugé à propos de l'accorder. Cependant, quelques officiers ou fonctionnaires se sont, depuis quelque temps, dispensés de se conformer à cette interdiction.

Il importe, dans l'intérêt de la discipline et dans les circonstances actuelles plus que jamais peut-être, de veiller à ce que personne ne s'écarte de la règle. Veuillez rappeler les officiers et les fonctionnaires de la marine de tout grade sous vos ordres à l'exécution rigoureuse des prescriptions contenues dans la présente dépêche, dont j'ordonne l'insertion au *Bulletin officiel*.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies
Signé : POTHEAU.

POUR LE IV. Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire de la République.

Vu l'article 5 de la loi du 28 mars 1866 :

Ordonne :

La haute-cour tabellière se réunira le 23 octobre prochain, sur la convocation de son président, pour tenir sa quatrième session de l'année 1871.

La présente ordonnance sera publiée au *Messenger* et insérée au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 18 septembre 1871.
GIRARD.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'arrêté du 18 février 1865 concernant la navigation et la police des ports ;

Considérant que la vente des oranges, qui est une des sources principales de la richesse du pays, n'a pas pu dans les districts d'Afahiti et de Papeete tout le développement désirable ;

Attendu qu'il est nécessaire dans l'intérêt de ces districts de faciliter aux habitants de commercer l'embarquement de ce produit qui est perdu en grande partie faute de moyens de transport ;

Sur la demande des habitants desdits districts,

Décisions :

Art. 1^{er}. Le port de Papeete est ouvert à tous les habitants qui voudront aller y charger des oranges.

POUR LE IV. Le Arii vahine no te mau fenua Tototeie et te au mai, et le Tomanu te Auvala o te Repupitia.

I te hio raa i te irava 5 o te ture no le 28 no mai 1866,

TE FAHEE NEI :

E haesupitunui mai te haava raa rahi tahiti i te 20 no atopa i mau nei, i nia i te poro raa a tona ra peretini, no te mau o loca puiupui raa no te maitahi 1871.

E faaita hia tete nei faava raa mada ra roro i te Vae, e nenei hia i toto i te puta vai raa paru a te Haa.

Papeete, le 18 no tetema 1871.
POMARE.

O tau, te Tomanu o te mau fenua Arii, l'Océanie, te Auvala o te Repupitia i te mau fenua Tototeie.

I te hio raa i te faava raa no te 18 no fepeare 1863, no te faate raa rahi i te tuiupui raa i te mau va tuiupui raa :

I te hio raa o, te ohipa hoo raa anani, oia hoi te hoo o na tumu rarahi o loca hia i te fenua nei, pore atara i te taa hia te leava rahi rahi i biaoaro hia, iroto i na mataimara ra i Afahiti e i Papeete :

I te hio raa o, te roro nei e mau fenua, e haava no mau o mataimara hia, te fahebie i te mau pahi hoo taa faava raa i taa mau mau ra, o te mau haere raa nei te pahi rahi, no te mau, aore o rava no te aia e raa i na Mataimara ra.

Te FAHEE NEI :

Art. 1^{er}. Ua iriti hia te ava taa raa i Papeete i te mau pahi hoo taa faava raa i taa mau mau ra, o te mau haere raa nei te pahi rahi, no te mau, aore o rava no te aia e raa i na Mataimara ra.

E eore hoo o taa i te pahi to faate raa i taa mau raa, aore o rava no te aia e raa i na Mataimara ra.

Aucun navire ne pourra toutefois se rendre dans ce port qu'à peine avoir obtenu la libre pratique à Papeete, où les bâtiments allant à Papeete devront en outre communiquer leurs papiers de mer et se faire régulièrement expédier avant leur départ. Ils ne doivent pas y revenir.

Art. 2. A défaut de maître de port, le chef du district de Papeete est chargé de constater l'arrivée et le départ des bâtiments et d'en informer la majorité, qui en donnera avis à l'Ordonnateur.

Les capitaines devront lui faire connaître l'époque de leur départ au moins trois jours à l'avance.

Art. 3. Les dispositions des règlements de port en ce qui concerne les mesures de police sont applicables au port de Papeete.

Art. 4. La présente décision sera publiée au *Messenger*, insérée au *Bulletin officiel* et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 23 septembre 1871.
GIRARD.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Considérant que le poste militaire construit à Alimono est maintenant sans utilité,

Décisions :

Le poste militaire d'Alimono sera supprimé à compter du 1^{er} octobre prochain.

Les militaires d'infanterie de marine qui le composent seront détachés au fort de Taravao.

L'Ordonnateur et le capitaine commandant le détachement d'infanterie de marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 16 septembre 1871.
GIRARD.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu le décret du nommé Fabre, maréchal des logis d'ouvriers d'artillerie, juge près le 1^{er} conseil de guerre permanent,

Avons arrêté et décidons :

Le nommé Dulmet, sergent d'infanterie de marine, remplira les fonctions de juge près le 1^{er} conseil de guerre permanent.

La présente décision sera déposée au greffe et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 18 septembre 1871.
GIRARD.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Une enquête de commodo et incommodo est ouverte au secrétariat de l'Ordonnateur pour recevoir les réclamations et observations auxquelles pourrait donner lieu le tracé de la route de Papeete à Taravao par l'est.

A cet effet, un registre sera mis à la disposition des parties intéressées, qui pourront également consulter le plan du tracé.

Le délai de l'enquête, qui est fixé à un mois, partira du lundi 23 septembre à 8 heures du matin au lundi 30 octobre à la même heure, les dimanches étant exceptés.

Enregistrement et Domaines.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le lundi 25 septembre 1871, à une heure de l'après-midi, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant et sans frais, de divers objets ou denrées provenant du magasin des subsistances de la marine, tels que bannis, barriques, vin, pièces de deux, pièces d'une, pièces à spiritueux, quarts de sabots, caisses en bois, sacs en toile, machonerie, et farine, etc., condamnés comme inutiles ou impropres au service, suivant procès-verbal en date du 9 septembre 1871, et dont la vente a été autorisée par M. le Commandant Commissaire de la République.

PARTIE NON OFFICIELLE

NOUVELLES D'EUROPE

(Recherches bibliographiques extraites du Courrier de San Francisco.)

Paris, 13 août. — Le bruit court que les négociations entre Berlin et Versailles, pour l'évacuation du territoire français, ont abouti à une convention en vertu de laquelle l'occupation allemande cessera complètement avant la fin de l'année. On dit que M. Thiers insisté auprès de la commission ministérielle de l'Assemblée pour la nécessité de maintenir de grands armements et une force effective de 300,000 hommes. On s'attend à ce que la publication du budget soit retardée de quelques mois.

Paris, 13 août. — Le conseil municipal a voté un emprunt de 350 millions de francs. Le conseil municipal de Paris a demandé à M. Thiers le transfert de la capitale. M. Thiers a répondu qu'il doit garder toute sa liberté d'action. Aujourd'hui à l'Assemblée, M. Morel, dit centre gauche, a présenté un projet de loi demandant que M. Thiers soit nommé président de la République; que tous les pouvoirs qu'il a exercés jusqu'à ce jour comme chef du pouvoir exécutif soient prolongés pour trois ans; qu'il ait le droit de promulguer et de faire exécuter les lois, et de recevoir les ambassadeurs; que sa résidence officielle soit établie dans la ville où l'Assemblée tient ses séances; qu'il soit logé aux frais de la République, soit traitement de chef d'administration; que, qu'il ait le droit de nommer les membres du conseil et les ministres qui seront responsables de leurs actes à l'Assemblée. Un membre de l'extrême droite a fait une contre-proposition, exprimant confiance en M. Thiers, et confiant ses pouvoirs actuels à la République, mais traitement de chef d'administration; que, qu'il ait le droit de nommer les membres du conseil et les ministres qui seront responsables de leurs actes à l'Assemblée. Un membre de l'extrême droite a fait une contre-proposition, exprimant confiance en M. Thiers, et confiant ses pouvoirs actuels à la République, mais traitement de chef d'administration; que, qu'il ait le droit de nommer les membres du conseil et les ministres qui seront responsables de leurs actes à l'Assemblée.

Paris, 13 août. — La presse en général considère le vote d'hier comme un succès pour les partisans de la prolongation des pouvoirs de M. Thiers; la droite désirait ajourner la question indéfiniment. Le conseil de guerre séjournait à Rouen a condamné à la peine de mort deux soldats qui avaient déserté à la Commune.

Versailles, 13 août. — Le conseil de guerre a entendu aujourd'hui la défense de Courbet. Celui-ci alléguait qu'il n'est joint à la Commune que pour essayer d'amener une réconciliation entre ses membres et le gouvernement de Versailles; et que, de plus, grâce à ses efforts, de nombreux objets d'art ont été sauvés de la destruction.

Paris, 13 août. — Aujourd'hui, l'universaire de l'Assemblée de la Vierge a été célébré comme un jour férié à Paris et à Versailles.

Londres, 15 août. — On mentionne, d'après une communication, que des dissidences sérieuses se sont élevées entre les gouvernements prussien et prussien à propos du traité de paix de Francfort. Les officiers allemands menacent probablement à de nouvelles complications dont le résultat sera de suspendre le traité de paix signé à Francfort par les deux gouvernements. Londres, 16 août. — Le czar a informé le général de Féd, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, qu'il n'y a pas de traité entre la Russie et l'Allemagne. — On élève des difficultés à Berlin à propos de l'évacuation des quatre départements français situés près de Paris. La France refuse d'administrer les produits de l'Alsace avant l'évacuation prussienne. — Rivet propose que le président communique avec l'Assemblée au moyen de messages.

Berlin, 11 août. — L'empereur d'Autriche a reçu l'empereur Guillaume à Vienne aujourd'hui. L'entrevue a été très-cordiale.

Berlin, 14 août. — Le National Zeitung ne guère convention ait été conclue pour l'évacuation des forts de Paris et des départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Londres, 15 août. — Bismarck, Von Benni et probablement Vassy, avec les conseillers adjoints de leurs départements respectifs, vont à Gastein pour être présents à la réunion des empereurs. Il est probable qu'il y aura d'importantes négociations sur la question de Roumanie.

Londres, 16 août. — Une dépêche dit que Bismarck a commencé une vigoureuse campagne contre la papauté, et il vient de lui porter son premier coup en déclarant dans la Gazette officielle qu'il regarde l'Eglise ultramontaine comme hostile à l'Etat. Il a brisé toutes relations avec elle et a dissous la partie catholique du ministère des travaux publics. Bismarck intrigue pour l'établissement d'un parti catholique orthodoxe, non qu'il donne aux opposants de l'infirmité, et il appelle nettement le nouveau schisme catholique allemand du docteur Dollinger.

Rome, 13 août. — Le Pape vient d'écrire une lettre encyclique engageant les fidèles à offrir des prières pour la liberté du Saint-Siège, et le triomphe et la tranquillité de l'Eglise. La Gazette officielle publie un décret appropriant à l'Etat, pour usage public, deux couvents et trois églises appartenant à des corporations religieuses. Le ministre des finances a proposé à une nouvelle loi de réformes.

Rome, 15 août. — On a célébré l'Assemblée par des illuminations.

Dublin, 13 août. — Aujourd'hui, à Londonderry, la police a dispersé une procession orageuse organisée pour célébrer l'anniversaire du siège de cette ville par les Anglais en 1849. Les orageux sont revenus à la charge, et la troupe a dû intervenir. Il y a eu un certain nombre de personnes grièvement blessées. La police fait beaucoup d'arrestations.

Londres, 13 août. — Il y a eu à Hyde-Park aujourd'hui un meeting pour protester contre la suppression du meeting de Phoenix-Park. Vingt mille personnes y assistaient et des discours ont été prononcés du haut de six estrades différentes. Il y avait des bandières communistes, américaines, irlandaises, avec la harpe, et des drapeaux de circonstance. La foule a commencé à chanter une chanson très respectable que celui qui figure ordinairement le genre de manifestation. Tout s'est passé avec ordre; il y a eu peu de démonstrations de sympathies pour les orateurs.

Londres, 15 août. — Il y a eu un meeting de deux mille hommes à Dundalk (Irlande) en faveur de l'Eglise romaine.

ASSEMBLÉE NATIONALE — SÉANCE DU 22 JUILLET 1871

Il est sur la place des députés de Rouen, Reims, Orléans, Versailles, Saint-Denis, Laon, Bourges, etc., adjoint l'Assemblée de voter le gouvernement à l'Assemblée nationale des députés étrangers et à se soumettre avec elle à l'effet de rétablir la République dans la France constituée à sa liberté d'action et à son gouvernement de l'Assemblée nationale.

Après avoir résumé les divers arguments des pétitionnaires en faveur de leur requête, les rapporteurs des diverses commissions chargées de l'examen de ces pétitions proposent à l'Assemblée leur renvoi au ministre des affaires étrangères. M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, monte à la tribune. Un mouvement de vive attention au produit dans l'Assemblée.

Discours de M. Thiers.

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. — Je ne saurais dissimuler le regret que j'éprouve de traiter aujourd'hui la grave question qui nous occupe, non pas que j'aie à désavouer mes opinions passées. Non, ce que j'ai pensé dans le passé, je le pense encore, je le pense toujours. (Très-bien! très-bien!) J'ai vu devant moi pays et devant d'honnêtes gens, et je puis dire hautement ce que je pense; mais vous êtes trop expérimentés pour ne pas comprendre qu'il y a de graves intérêts que l'on veut plus par le silence que par la parole. (Très-bien!)

Mais puisqu'on nous contraind, il faut bien que nous disions ce que nous devons faire. Et si je vous cause du déplaisir, ce n'est pas à mon patriotisme, ce n'est pas à moi que vous devez vous en prendre, mais à la situation. J'ai dit à mon pays de dures vérités bien des fois, et de terribles choses de grand nombre. Bien haut le monde, nous nous qui me guidait. Quelqu'un m'a adressé une lettre très-vivante à moi pays, et nous devons tous reconnaître que le défaut de notre nation est d'être trop souvent sous le joug de l'opinion du moment. Lorsque en France une opinion élève, presque personne ne sait lui résister. Tous les jours nous nous laissons emporter par la foule, nous résistons à l'idée du moment. Nous avons abandonné la tradition séculaire de la France; cet abandon est puni aujourd'hui par de cruels revers. (Très-bien!)

L'équilibre européen a été violé au ridicule. Cette pensée était l'œuvre de Henri IV. L'homme d'Etat lui-même qui au XVIIIe siècle, de Richelieu, le grand homme d'Etat de la France; de Mazarin, le grand homme d'Etat de la puissance, qui a fait la paix et le traité admirable de Westphalie.

En 1815, comme si la Providence avait voulu établir un moyen de salut dans cet équilibre, il fut rétabli, et le système de la guerre multilatérale moyen nous donnait l'infiance. Nous n'étions plus ainsi en mesure de dominer le monde. La France était placée en Europe entre la Prusse et l'Autriche pour empêcher la domination d'une sur l'autre. La France était placée dans le monde entre l'Angleterre et la Russie, pour empêcher que ces deux puissances ne se réunissent, et nous nous sommes perdus, nous nous sommes perdus dans leur domination particulière.

En bien, c'est cet équilibre que, dans un moment de folie, nous avons tenté de détruire. Nous avons voulu proclamer l'égalité des nationalités, et le système des nationalités est arrivé à préparer à la France des jours funestes à jamais déplorables.

Sans faire reproche à l'Italie d'avoir voulu devenir une puissance nationale, il n'en est pas moins vrai que c'est une faute pour la France d'avoir contribué à l'union de ces Etats séparés et d'avoir, plus que personne, contribué à détruire cet équilibre qui assurait notre influence. Agir ainsi, pour la France, en vérité, c'était usé et usé.

Je n'ai jamais incliné ma raison, ni devant l'opinion régnante, ni devant celle de mes amis. J'ai toujours pensé que la politique des nationalités serait fatale à la France. En premier lieu, j'étais certain que l'unité italienne engendrerait un jour l'unité germanique. En second lieu, il était impossible que l'Allemagne ne parvînt à un jour à un coup foudroyant religieux représenté par le Saint-Siège. Or, tout gouvernement qui se rend complice d'une atteinte à la liberté de conscience est un gouvernement impie, même au point de vue philosophique. J'ai dit jadis au gouvernement impérial, et je le répète encore aujourd'hui, que détruire l'équilibre européen, c'était fonder l'unité italienne, l'unité germanique et affaiblir les consciences. Ainsi la France qui, jadis, que l'Angleterre est la protectrice du protestantisme, était devenue Charles-Quint la protectrice naturelle du catholicisme, a abandonné sa mission. L'Empire républicain, en s'avançant les Alpes à la France met toujours son sang au service d'un idée.

On! Mais l'Italie a aidé la Prusse; elle a contribué à Sadova; l'unité italienne a fait l'unité germanique, et la question religieuse s'est levée sur l'Europe. Je le disais naguère à l'Italie elle-même: Presque par là la puissance romaine est perdue! Nous nous laissons en Rome, dans la capitale de la Péninsule, et Pio IX, le chef de cette grande Eglise catholique, est au Vatican, entouré de la douleur des catholiques; enroulé dans cet aile, on se demande s'il est libre.

Ne nous imposons pas, sous des termes convectifs, une tâche que vous n'accepteriez pas vous-mêmes.

L'Italie est une; je ne suis pas l'auteur de cette unité, et moins que personne je puis dire ma cause. Il y a aujourd'hui un royaume d'Italie qui compte dans les grandes puissances européennes. Vous voulez-tout y faire? Il ne faut pas vous imposer une diplomatie qui aboutirait à ce que vous désirez en la guerre.

Que fait l'Europe à l'égard de l'Italie? La Russie est fatiguée, depuis que la cour de Rome a touché à la question polonaise; l'Angleterre n'a pas des tâches de voir s'élever dans la Méditerranée une puissance maritime qui sera pour nous la rivalité, mais l'ennemie de la nôtre. L'Autriche, très-catholique, a réfléchi à la situation, et l'homme d'Etat qui la dirige s'est dit que la sagesse était de bien vivre avec l'Italie. Et la Prusse? Elle cherche à s'ouvrir une route vers l'Italie, à travers les Alpes. L'Europe est donc en proie à la mission de Savoie. Ainsi l'Europe tout entière accueille l'Italie. Eh bien, mettez-vous à ma place. Je regrette d'ailleurs les catholiques; mais si toutes les puissances entretiennent avec l'Italie d'excellents rapports, que voulez-vous que j'y fasse? Mais, d'un autre côté, les deux points de vue de la Méditerranée. Mais quand toute l'Europe compte avec l'Italie, vous voulez que je prépare avec elle des rapports empreints pour l'avenir? Je ne puis le faire. Vous ne voulez pas la guerre, diluez-vous; ne me demandez pas alors une politique qui serait inconsciente si je ne la pouvais jusqu'au bout.

Il n'y a point de paroles des intentions de guerre future, les paroles de paix et de la France de l'Europe que la politique du gouvernement du pays vous avez donné votre confiance, c'est la paix ! (Mouvement.) Les amis de la France, c'est vrai, appliquent tous les soirs à l'ennemi la parole française, c'est notre droit ; mais nous n'avons nullement l'intention de servir le champ des combats. Ce que nous voulons, c'est la provocation. Malgré ses déclarations, la France a gardé assez de sa grandeur pour être la première. Il faut que nous soyons prêts à toutes les éventualités et que, par une politique sage, nous puissions nous procurer des appuis.

Voici notre devoir entre nous. Entre les catholiques nous avons à donner un appui au plus grand-éclat que les hommes aient eue ; nous prodiguerons tous les respects au Saint-Siège. N'importe, quand le pape a dépassé l'âge de ses prédécesseurs, l'Europe l'a délaissé ; la France n'est pas restée en arrière. L'exprime au Saint-Père nos sentiments d'affection et de reconnaissance.

Ma lettre n'est pas celle qu'on m'a attribuée, car elle contenait un conseil et je ne me reconnais pas le droit d'en donner. Je n'ai que celui d'exprimer les vœux de la France. Si le prisonnier du Vaticain devient un exilé, la France lui est ouverte ; mais je lui dirai non pas pour le consolider. Méfiez-vous : nous avons besoin de la paix, nous sommes autant que de la paix politique.

Il y a eu à maintenir l'indépendance religieuse et catholique ; c'est un grand devoir à remplir, nous le remplirons. Nous aurons pour cela une base, la plus grande garantie de la France, nous aurons l'Assemblée et le Saint-Siège, le concordat. Il a été établi que lorsqu'il y a des prélats à nommer, le gouvernement nomme les évêques. C'est le Saint-Siège qui se prononce et déclare que le candidat réunit les qualités nécessaires.

C'est, en résumé, le règlement de l'indépendance de la catholique ; on nous a promis que cette indépendance serait garantie : l'expérience prouvera à l'Europe si elle a tort d'avoir foi en la parole donnée.

J'ajoute et je résume, car dans ces questions difficiles un mot peut être faux. Il est de mon devoir d'être très franc et de tout dire avec l'Italie, tout en remplissant de grands devoirs religieux. Je ne vous promets pas d'être heureux dans toutes mes entreprises ; à cet égard, mais je pourrai dans tous les cas me vanter d'être un gouvernément de raison.

Discours de M. Dupanloup.

M. DUPANLOUP. — Je monte à cette tribune pour rendre hommage à celui qui descend. Je suis heureux d'avoir à le remplacer de tant de consensuels paroles qui m'ont permis de prononcer : oui, j'en suis heureux et ému ; je me rappelle qu'il y a vingt ans de distance j'ai tenu cette même parole devant la même cause et j'y apportant la même sincérité. Je me manquais à moi-même si, en ce moment, je n'étais la voix en faveur du Saint-Siège. Je veux m'associer, dans la mesure qu'il m'est possible, le président du conseil, aux vœux exprimés par les parlementaires, les évêques, les catholiques, pour la satisfaction de la conscience française, à l'honneur public, en faveur de la cause la plus juste qui ait jamais été la plus délaissée. Après les paroles que vous venez d'écouter, il n'y a qu'à qui un orateur qui m'aurait dit d'être écouté, c'est l'histoire.

M. l'évêque d'Orléans fait allusion aux événements qui se sont accomplis depuis un an, au ministre au cœur pur léger et aisé à la conscience trop légère qui a provoqué l'Allemagne et nous a jetés dans la guerre. Il signale ensuite les conséquences de ce premier malheur, la conduite de l'ingratitude italienne, qui s'est abîmée sans l'heure pour se jeter pendant un an.

Le gouvernement pontifical ayant été la première victime des fiascos de la France impériale, il est juste qu'aujourd'hui le pape en appelle à la France mieux inspirée. Elle n'a rien dit, c'est la tradition qui veut que celui qui souffre trop se laisse tourner vers elle, malgré un voyage célèbre et des efforts dont nous n'oublierons jamais le dévouement. (Applaudissements.) Les souverains ont montré un cœur de glace pour la France. Bien qu'aujourd'hui en ces jours d'angoisses, la France n'abandonnera pas celui qui a été traîné et qui n'a cessé d'espérer en elle.

Nous avons été atteints par trois adversaires qui ne sont pas à dédaigner, ce sont la calomnie, le découragement et l'ingratitude. La calomnie, elle a consisté à dire que nous voulions la guerre. Non, nous ne voulons pas la guerre, et je renvoie ce mensonge à celui qui a eu le triste courage de le prononcer. (Applaudissements répétés.) Nous ne voulons pas la guerre et nous avons appris à la distinguer en soulignant ses victimes. Non pas qu'il n'y ait dans ce triste monde des guerres justes et nécessaires : après Sedan, vous combattiez pour la défense de notre territoire. (Applaudissements.) Il y a des guerres nécessaires : ce sont celles qui sont entreprises pour appuyer les protestations solennelles de la conscience humaine. Grâce en soient rendues à Dieu : la force brutale ne dissipait pas tout ici-bas. Ne savons-nous pas, par l'histoire, que l'orgueil qui se croyait invincible peut être vaincu par ses infirmités, par son orgueil ? Lui trop orgueilleux qu'il n'a pas fait assez ? Ce n'est plus de ces victoires qu'il faut dire, mais le rétablissement. Oui, une grande politique doit être patiente.

On dit aussi que derrière la restauration du Pape nous cherchons d'anciens restaurateurs, celles des dynasties des envahisseurs. (Bruits.) Nous ne cherchons que la destruction des murailles latérales par l'ennemi. Oui, je suis confus comme vous de porter devant vous de telles colomnies, mais la France en a été remplie. Je n'accuse personne ; je suis le sceptique et Dieu les jugera. (Applaudissements.) Je vous prie quand je vois qu'on abuse de ces sottises et grand peuple français que je plains quand il se voit livré aux déclarations démagogiques. Il n'y a pas lieu de ceux qui embourbent les peuples à ceux qui massacrèrent les otages. (Applaudissements.)

On ne peut ne faire d'allusion aux laïques de ces messieurs ; nous sommes créés et bien plus de nous devenir ennemi ; tout mentir inspire un meurtrier, ne s'incendie. (Très-bien.) Eh bien, ils ont menti ceux qui ont accusé nos prêtres de rêver je ne sais quelle restauration féodale insensée. Ils ont menti ceux qui ont accusé la religion d'être la barrière ; en est le christianisme et le catholicisme bien vite, vous en avez la preuve. (Applaudissements.)

En terminant :

L'Assemblée et le gouvernement ont remis debout le patriotisme. La France n'inspire pas encore la crainte, mais elle ne demande pas la pitié. (Vifs applaudissements.) Pour ce qui est du Souverain-Pontife, la situation actuelle est intolérable, inéquitable ; elle ne peut durer,

et il faut trouver moyen d'y mettre un terme pour le paix des consciences, c'est l'indépendance du Pape ou, disait M. de Montebello, la conséquence nécessaire de la liberté des âmes, de la liberté des consciences. Quand le Pape n'est pas libre, nous ne le sommes pas nous plus. Qu'on ne dise pas que cette question est une question d'orgueil, c'est une question universelle.

Nous avons beaucoup à faire, il ne faut pas nous le dissimuler. Vous ne fonderiez ni une monarchie, ni une république, si vous ne releviez les âmes et les caractères, et vous ne pouvez le faire qu'en vous rattachant à Dieu. Voyez plutôt la commune de Jésus-Christ ! Saint Dieu, vous ne pouvez que vous dévouer les uns les autres.

J'ajoute que nous ne sommes peut-être pas bien loin de l'heure où Dieu s'occupe de nos affaires ; il viendra avec un drapeau incontesté...

M. A. CAVARIN. — Très-bien ! très-bien ! (Long mouvement.) — Applaudissements ironiques de la gauche. — On sortit de la tribune.

M. DUPANLOUP. — Vous vous plaignez quelquefois que la religion vous inspire ; non, elle ne vous inspire pas, elle vous manque. (Longs applaudissements.) Le relèvement de la nation française, de toutes les nations chrétiennes, est inhérent au relèvement du trône pontifical. Je sais bien que cela se dit beaucoup dans les discours, mais que cela ne se réalise pas ; si seulement dans les faits, il nous a fallu passer par bien des vicissitudes ; voici 60 ans que nous sommes éprouvés au creuset de la douleur ; le Saint-Père est aussi au creuset de la douleur, entouré des Italiens qui le gardent... La situation est intolérable. Il est impossible que dix-huit siècles de grandeur et de gloire aboutissent à la honte du vicaire de Jésus-Christ, le chapelain plus ou moins mal payé de Victor-Emmanuel. (Très-bien !)

Il y a quelques années, en arrivant à Rome, je me rendais à Saint-Pierre, et dans cette grandeur, dans cette lauriers et cette majesté, je me dis instinctivement : Quel il conviendrait venir ici ? c'est impossible. Nul n'y a tenu, ni Constantin, ni Alarie, et ce pauvre Victor-Emmanuel a senti lui-même qu'il ne pouvait y faire son lit. Un homme qui a compté beaucoup dans les choses humaines, M. de Talleyrand, a dit : « Qui ne suit pas à l'heure de Jésus-Christ, est capable de grandes choses. » L'Eglise catholique a su et saura atteindre.

Je m'associe aux évêques, mes collègues, qui ont signé les pétitions, et, avec eux, je supplie M. le chef du pouvoir exécutif de ne pas s'abandonner au Saint-Père la parole ; qui lui conviendrait de le protéger qu'il attend de la Chambre ; je vous supplie de ne pas diminuer le rang de la France, de ne pas oublier la voix des évêques, et enfin je supplie l'Assemblée de vouloir bien renvoyer la pétition aux ministres. Elle parviendra ainsi à l'émancipation de la papauté, exécutif, qui a été porté au sommet des honneurs par les suffrages de ses concitoyens, comme il est porté, par les vœux des âmes de la France, au sommet des honneurs de la conscience. Je mets en pleine confiance nos intérêts et nos idées, après les avoir recommandés à votre religion, à votre justice. (Longs applaudissements.)

M. TURENNE accepte les éloges du préfet, à condition qu'il n'ira pas plus loin qu'il l'a dit dans ses discours. Vous voteriez comme vous voudriez, dit-il en finissant ; mais je n'accepterai qu'une politique, celle de mon pays.

Incident.

Il y a une demande de scrutin public. Plusieurs membres demandent l'ordre du jour pur et simple.

M. MARCEL BASTIE dispose en ordre du jour ainsi conçu : « L'Assemblée, confiante dans les sentiments patriotiques et la prudence de M. Thiers, passe à l'ordre du jour. »

M. TURENNE. — Plusieurs résolutions sont proposées. J'accepte un ordre du jour qui me tombe sous la main, non pas pour les éloges qu'il m'attribue, mais pour le mot prudence qui s'y trouve. Je défendrai l'indépendance de l'Eglise autant que possible, mais je ne saurais compromettre la politique de mon pays. (Très-bien ! à gauche.)

M. GAMBETTA. (Voix : A la tribune ! Il monte à la tribune. — Mouvement.) — Je n'ai qu'un mot à dire. Nous avions proposé un ordre du jour pur et simple, suivi d'une demande de scrutin ; mais, après la déclaration patriotique de M. Thiers, après la garantie qui nous est donnée de la paix européenne, nous nous rallions à l'ordre du jour proposé par M. le chef du pouvoir exécutif. (Très-bien ! — Applaudissements prolongés à gauche.)

M. DE TEMPEL et THOIS et autres déposent un autre ordre du jour : « L'Assemblée, fidèle aux traditions de la France à l'égard de l'Eglise et de la papauté, s'associe aux conclusions formulées par le rapporteur et passe à l'ordre du jour. »

M. le président. — Ce n'est pas un ordre du jour, c'est le reçu pour et simple aux conclusions de la commission. Je vais mettre aux voix le premier ordre du jour.

M. KELLER. — L'ordre du jour accepté par M. Thiers change de signification ; s'il est appuyé par M. Gambetta. (Bruits, tumulte. Le scrutin est prononcé.)

M. le président. — M. Keller est revenu sur la discussion sans nous autoriser.

M. KELLER parle dans le bruit.

M. GAMBETTA (à la tribune). — Je connais cette technique qui consiste à jeter des personnalités dans le débat ayant pour but de tromper le pays. (Rumeurs à droite.) Je puis dire que vous êtes un homme suspect et dangereux, mais je prends jour avec vous pour discuter mes actes. Pour aujourd'hui je vous demande si follement vous voulez lancer le pays dans de nouvelles aventures. (Très-bien ! à gauche.)

M. Keller, au pied de la tribune, est vivement interpellé par M. Dufaure. (Tumulte.)

M. TURENNE. — Je vous en supplie, au nom du pays, écoutez ma dernière parole avant le jour. Je ne connais pas l'ordre du jour de M. Marcel Bastie. (Ruit, gémissement.) Ne m'interrompez pas, je l'ai accepté, parce que le mot prudence s'y trouvait. Or M. Gambetta est venu dire qu'il n'acceptait le même ordre du jour. Ce serait la dévotion du pays si un homme dont les sentiments ne sont pas les nôtres, acceptant une réclamation, nous n'en voulions pas. (Applaudissements à gauche.) Nous n'avons à nous entendre que sur un point. (Protestations à droite.) M. Keller est venu prononcer ici une parole malheureuse. (Cris, tumulte.) — Non ! non ! Exécutez-moi, de grâce. Si la discorde avait une voix, elle ne prononcerait pas de paroles pareilles que celles qu'a prononcées M. Keller. Je n'ai pas les opinions

